Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1119

Artikel: Critique de l'exercice
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011470

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Critique de l'exercice

Même en admettant une liberté de choix de la part de l'Assemblée fédérale, l'élection d'un collège gouvernemental composé de représentants de plusieurs partis a ses règles de bonne foi. La droite ne les a pas respectées.

(*ag*) Mars 1993, ce n'est pas n'importe quand. C'est au lendemain du 6 décembre, en pleine récession économique. Avez-vous fait l'addition des provisions que l'ensemble des banques ont accumulées pour couvrir leurs prêts à risques ?

Dans des circonstances aussi graves, on pouvait espérer de l'Assemblée fédérale et des responsables des partis une maîtrise de l'élection d'un membre du Conseil fédéral. Ce fut, le 3 mars, le gâchis que l'on sait. Or ces opérations manquées, si elles animent le spectacle, renforcent le mépris envers la classe politique et poussent les acteurs à des poses de défi. Ils finissent même par se complaire dans l'intrigue; ils s'intoxiquent; ils ressassent; ils gaspillent leurs énergies; ils brûlent, comme on brûle des cartouches, des personnalités aux qualités riches.

L'outrecuidance majoritaire

La majorité de droite a raisonné comme si elle devait élire le chef de l'Etat. Un conseiller fédéral ne fait pas la loi à lui seul. Il est membre d'un collège, contrôlé par le peuple et le Parlement; il doit recourir aux services de l'administration, qui lui apporte son dévouement, mais aussi ses idées propres ou son inertie. La mise à l'examen des qualités du candidat outrepasse aujourd'hui le cahier des charges de la fonction. L'arrivée de Christiane Brunner était assimilée à une réorientation périlleuse de la politique suisse. Ridicule !

De toute évidence, on va encourager par de telles pratiques les carrières aux prudences calculées: la qualité première sera l'art de ne pas indisposer, le gris passe-partout.

Le parti qui prend la responsabilité de proposer un candidat doit être en mesure d'assumer jusqu'au bout son choix. S'il s'est trompé, il en subira les conséquences. Le contrôle des grands électeurs que sont les membres de l'Assemblée fédérale doit se limiter, une fois reconnues les qualités de compétence, à une exigence fondamentale: l'aptitude au travail collégial. Qualité indispensable, même si le Conseil fédéral ne l'illustre guère aujourd'hui. Où étaient-ils les censeurs de Christiane Brunner lorsque Flavio Cotti choisissait la solennité de la journée officielle du 700e consacrée à l'Europe pour dénigrer le traité sur l'EEE, alors en pleine négociation ?

Il ne peut y avoir pour aucun parti de candidat calqué sur un portrait robot. Et surtout pas le parti socialiste qui a sa manière propre d'être intégré au système helvétique. A défaut, il perd sa raison d'être.

Tactiquement

Le groupe socialiste a, jusqu'au 3 mars, mal maîtrisé la manœuvre. Il prétendait à la fois n'avoir qu'une candidate, mais ne pas vouloir provoquer l'Assemblée en se refusant à déclarer à l'avance qu'il refuserait tout autre choix que le sien. C'était tactiquement juste, mais ce fut mal synchronisé.

On a laissé croire à Francis Matthey que le groupe pourrait se rallier à son élection, comme il l'a déclaré lui-même à la radio romande. On a laissé s'installer un buffet intercantonal (Genève-Neuchâtel); les bouteilles de Neuchâtel étaient prêtes. Dès lors, il était évident que le camp bourgeois, de bonne ou de mauvaise foi, pouvait évoquer cette ambiguïté.

La représentation des femmes

La présence de femmes à l'exécutif est souhaitable, nécessaire. Mais si on la veut vraiment, il faut en préparer les conditions.

Si, dans la culture politique suisse, l'expérience d'un exécutif est considérée comme une qualité utile, (mais pas indispensable) pour accéder au Conseil fédéral, comment ne pas constater que dans les cantons romands il n'y a pas de femmes dans les Conseils d'Etat ? Ni à Genève, ni dans le canton de Vaud, ni à Neuchâtel, ni dans le Jura, ni en Valais. Seul Fribourg fait exception, mais Mme Luthi est germanophone. Lorsqu'on affirme simultanément: il faut une femme, il faut une Romande, on cumule des exigences presque contradictoires, même si l'expérience de la gestion peut s'apprendre dans la vie professionnelle privée ou dans les exécutifs communaux. Si la juste revendication des femmes n'est pas seulement un objet à récupérer politiquement dans les grandes circonstances, il faut en priorité ouvrir les portes à l'échelon cantonal.

La deuxième condition, c'est un accord interparti pour que non pas une, mais deux, trois femmes puissent dans le délai d'une législature entrer au Conseil fédéral. L'exclusivité de la représentation des femmes ne peut pas être le fait d'un seul parti. Une négociation franche sur ce point précis serait une manière de servir la cause des femmes et de décrisper les arrière-pensées partisanes. ■

joué par les médias, la plupart ne manquent pas une occasion d'y apparaître, d'y donner leur avis ou de se montrer, que ce soit au Palais fédéral ou en vacances, en compagnie de leurs chats ou de leur famille. Ces critiques donnent une bien piètre image de nos députés, dont la qualité première devrait justement être la capacité de se mettre au-dessus de la mêlée pour prendre la meilleure décision possible. Si les parlementaires sont susceptibles au point de voter par réaction à une campagne de presse, pour transformer une élection au Conseil fédéral en démonstration de pouvoir, c'est qu'ils ne possèdent pas les qualités qui font un bon député — quelle que soit sa couleur politique.

Tant Christiane Brunner que Ruth Dreifuss ont déjà fait la démonstration de ce qu'elles pouvaient apporter au Conseil fédéral: un détachement et une distance par rapport au pouvoir qui sont tout à fait inhabituels chez la plupart des hommes politiques, mais aussi chez une partie des femmes.

La manière dont elles ont présenté cette double candidature, dans les rires, conscientes certes de l'enjeu, mais sans la dramatisation coincée à laquelle nous ont habitués les politiciens, était une bouffée de fraîcheur bienvenue dans ce Palais fédéral tout empreint d'une solennité parfois utile et justifiée, mais trop souvent jouée pour la circonstance.